



HOPITAL MARITIME VANCAUWENBERGHE

Rééducation et Réadaptation Fonctionnelles
Convalescence et Soins de suite

Avis de promotion par détachement

Pour le recrutement de fonctionnaires handicapés

Adjoint des cadres hospitaliers

Le Directeur de l'Hôpital Maritime de ZUYDCOOTE,

- Vu la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°86-33 modifiée du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière modifié ;
- Vu le Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Décide :

Article 1^{er} :

Un recrutement par voie de détachement est ouvert à l'Hôpital Maritime de ZUYDCOOTE, en vue de pourvoir **un poste** d'adjoint des cadres de classe normale, branche gestion économique, finances et logistiques, (catégorie B) de la fonction publique hospitalière. La date de détachement est prévue pour le **1^{er} janvier 2024**.

Article 2 :

Peuvent faire acte de candidature les titulaires, pouvant justifier d'une durée de services publics, fixée dans le statut particulier du corps de détachement exigée pour l'accès à ce corps par la voie interne, soit ceux :

- Ayant justifié la durée de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année.
- Soit de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou établissement relevant d'une organisation internationale intergouvernementale au 1^{er} janvier de l'année.

Article 3 :

Les dossiers de candidatures au détachement doivent être adressés, par écrit, en quatre exemplaires, à :

Monsieur le Directeur
Hôpital Maritime de Zuydcoote
59123 ZUYDCOOTE

Les dossiers doivent contenir :

- Un dossier constitué, selon un modèle règlementaire (cf. annexe 1), en vue de la reconnaissance des acquis de votre expérience professionnelle ;
- Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier votre situation de personnes handicapée, bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Les candidatures doivent être adressées avant le **14 décembre 2023** (le cachet de la poste faisant foi). Les candidatures peuvent être remises en mains propres au service des ressources humaines, contre avis de réception, en respectant impérativement le délai de clôture.

Article 4 :

L'Hôpital Maritime de ZUYDCOOTE vérifiera la recevabilité des dossiers de candidature et transmettra les dossiers recevables à une commission chargée d'évaluer l'aptitude de chaque candidat.

Article 5 :

La commission est composée comme suit :

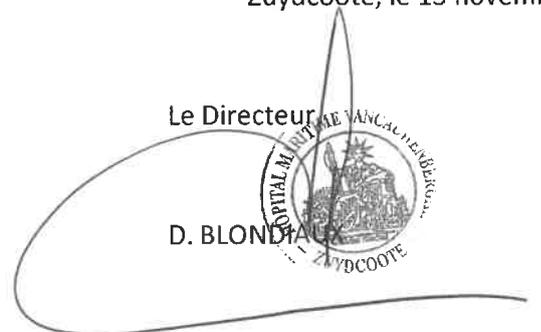
- Un agent d'un corps de niveau équivalent ou supérieur au corps de détachement ;
- Une personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- Une personne du service des ressources humaines ;

La commission évalue et après examen des dossiers, établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien. La commission auditionne les candidats pendant une durée d'une vingtaine de minutes au plus sur la base du dossier de reconnaissance des acquis établi par le candidat au préalable.

La commission établit la liste des candidats proposés au détachement. Les candidats proposés par la commission et retenus par l'Hôpital Maritime de ZUYDCOOTE, sont détachés auprès de ce dernier.

Zuydcoote, le 13 novembre 2023

Le Directeur
D. BLONDIAU

The image shows a handwritten signature in black ink that loops around the text 'Le Directeur' and 'D. BLONDIAU'. Below the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'HÔPITAL MARITIME DE ZUYDCOOTE' and 'ZUYDCOOTE' at the bottom.

ANNEXE 1 :

ANNEXE MODÈLE DE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Identification du candidat

- Nom :
- Prénom :

Situation actuelle du candidat

- Etablissement :
- Direction/Service :
- Statut :
- Corps ou cadre d'emplois et grade d'appartenance :

Parcours de formation

- Scolarité :
- Formation continue :
- Formation professionnelle :

- En vue de faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, le candidat exposera en particulier les principales compétences acquises lors des formations dont il a bénéficié.
Expérience professionnelle et extraprofessionnelle (trois pages maximum)
- En vue de faire reconnaître son expérience professionnelle, le candidat présentera les principales étapes de son parcours professionnel ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels il a exercé ses fonctions ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de son parcours.
Présentation du projet professionnel (une page maximum)
- Le candidat motivera son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.

